

Sensibilisation sur les substances psychoactives en milieu professionnel à destination des encadrants et membres CSE

De quoi s'agit-il ?

La consommation de substances psychoactives (tabac, alcool, drogues etc.), de leur consommation simple à leur **addiction**, peut avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des salariés.

Les conditions, ainsi que l'organisation du travail peuvent favoriser la consommation de substances.

Il est donc important **pour les employeurs d'avoir les connaissances et outils nécessaires** pour élaborer une démarche de prévention collective.

Les objectifs

- Définir les consommations et comprendre le concept d'addiction
- Connaître les effets des substances licites ou illicites
- Identifier les liens entre le travail et les consommations
- Connaître la réglementation en vigueur sur le sujet des consommations de substances en milieu professionnel
- Informer sur les mesures de prévention à mettre en œuvre dans l'entreprise
- Connaître les offres de soin et d'accompagnement

Pour aller plus loin

[Fiche Repère les substances psychoactives](#)

Déroulement

- Présentation de l'approche réglementaire et juridique
- Des ateliers ludiques de mise en situation (doses standards alcool, lunettes de simulation...)
- Des vidéos explicatives
- Un temps d'échange



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : employeur, manager, représentant CSE (groupe de 6 à 12 encadrants maximum)



Intervenants :

Infirmier(e) Santé Travail et/ou technicien(ne) en prévention des risques



Durée :

Module de 3h maximum en entreprise ou en interentreprises lors [des rendez-vous de prévention](#)



Comment en faire la demande ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com